

Réponse à la motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Olivier Baud: «Remise en état des équipements sportifs dans les écoles».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'état assez préoccupant dans lequel se trouvent de nombreux équipements sportifs installés dans les écoles;
- le caractère obsolète de certains équipements;
- l'absence parfois de sécurité liée à leur vétusté,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un crédit en vue de rénover, d'adapter ou de remplacer les équipements sportifs dans les écoles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La loi sur l'instruction publique (LIP) C 1 10 prévoit en son article 8 que «(...) les communes fournissent les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, y compris celui de l'éducation physique et du sport, pour tous les élèves du degré primaire (...)».

Pour rappel, les locaux scolaires sont réservés aux prestations suivantes, par ordre de priorité:

- à l'enseignement officiel, régulier et spécialisé;
- aux activités organisées dans le cadre de l'accueil parascolaire, au sens des articles 108 et suivants de la présente loi;
- aux enseignements délégués, soit les cours d'enseignements artistiques délégués au sens de la présente loi et les cours de langues et de culture d'origine.

Chaque commune gère, pour le surplus, ses locaux scolaires, le cas échéant en collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est chargé de la mise en œuvre de cette obligation légale.

En Ville de Genève, il existe actuellement 44 salles de sport, mises à disposition des élèves du degré primaire. Ces salles de sport comprennent des équipements mobiles et du petit matériel.

Ces installations sont d'abord destinées à l'enseignement et aux activités parascolaires; en dehors des horaires scolaires, elles sont mises à disposition des sociétés sportives ou des associations.

Les salles de sport et le matériel sont entretenus régulièrement; néanmoins les équipements ne sont que peu renouvelés et ceux-ci vieillissent; certains sont effectivement vétustes.

De plus, les besoins de l'enseignement changent, et les attentes du public évoluent; par exemple, de nouveaux sports sont enseignés – et les équipements peuvent alors manquer, au grand dam des utilisateurs.

Fort de ce constat, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a effectué un recensement de l'existant et une évaluation des besoins. La liste finale des équipements a été discutée avec le maître responsable de l'enseignement spécialisé au DIP.

Le renouvellement de tout le matériel mobile des salles de gym des bâtiments scolaires est ainsi inscrit au 10^e plan financier d'investissement (PFI), à hauteur de 650 000 francs; ce montant résulte d'un chiffrage précis du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Le délai de réalisation étant prévu pour 2017, le Conseil administratif déposera une proposition à l'intention du Conseil municipal au cours des prochains mois.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder